



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA - Session 2022**

La Rectrice de l'académie de la Réunion,

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissions en date du 10 mai 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} : les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Monsieur BLANC David
- Madame COULON sandrine
- Madame DAVILA Camille
- Madame FONTAINE LEOCADIE Catherine
- Madame GALAOR Séverine
- Madame HOAREAU Martine
- Madame LORION Gisèle
- Madame MNEMOSYNE FEVRE Rachel
- Madame POUNGAVANOM Marie Sinda
- Madame RAJANY BLARD Marie Béatrice
- Madame SANGALA BAIJOU DIKA Christelle
- Madame VITRY Valérie

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 7 JUIN 2022

La Rectrice

signée

Chantal MANÈS-BONNISSEAU